

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 30 juin 2025 à 11 heures, les associés de la SAS 7 STARS, au capital de 5.000 Euros, immatriculé au RCS de Bobigny sous le numéro 910067586 se sont réunis au siège social 119 rue Gabriel Péri, Galerie Rosalie – 93200 Saint-Denis, sur convocation qui leur a été adressée individuellement conformément aux statuts.

L'assemblée Générale est présidée par Monsieur Tapo Rahman. Les associés déclarent que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement prendre toutes les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur ;
- Adresse de liquidation ;

Première résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de la dissolution anticipée de la société à la date du 30 juin 2025.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Tapo Rahman comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide par ailleurs que l'adresse de correspondance pour la liquidation à laquelle devra être envoyée les actes et documents relatifs à la liquidation sera au 119 rue Gabriel Péri, Galerie Rosalie – 93200 Saint-Denis; l'ordre du jour étant épuisé à 12h30mns, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé du liquidateur.

Monsieur Tapo Rahman

Signé par :

59FBAA35AB3A4DC...